

Délibération n°  
2023.008

Séance du 26/04/2023  
N° ordre : 01



**Nombre de membres**

- En exercice : 9
- Présents : 9
- Excusés : 0
- Votants : 9

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR 9 voix  
CONTRE 0 voix  
ABSTENTION 0 voix

**OBJET :**

**ATTRIBUTION  
D'AIDES SOCIALES**

**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)  
de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le vingt-six avril deux mil vingt-trois à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Président.  
Date de convocation du Conseil d'Administration : 20 avril 2023

**PRESENTS :** Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Élisabeth DEJEAN, Sophie FAGLAIN, Nadine FEUILLADE, Éric ESCLAFER, André CHASTAN, Marie-Odile MORIN, Lydie FERNANDES.

**SECRETARE :** Élisabeth DEJEAN

Vu la délibération du conseil d'administration n° 2020.015 du 30/11/2021 approuvant le règlement communal d'aide facultative.  
Considérant le règlement communal d'aide sociale facultative ainsi approuvé ;  
Vu les dossiers de demandes d'aides proposés par l'Assistante sociale ;  
Vu l'exposé de Madame la Vice-présidente du C.C.A.S sur ces dossiers ;  
Au vu des éléments des dossiers et après les avoir examinés, le C.C.A.S :

- **DECIDE d'attribuer les aides financières suivantes :**

N° Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant attribué	VERSEMENT DIRECT AU CREANCIER
AS2017/017	Gaz	152,25 €	ENGIE

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 26 avril 2023,

Le Président,



Alain LAPACHERIE

Certifiée exécutoire

Date de publication et de notification : 27/04/2023